

**TRIBUNAL DE PROXIMITE DE
BEAUNE**
rue du Tribunal
BP 187
21205 BEAUNE
Tél : 03.80.25.03.87

**TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX
RURAUX**

Convocation à l'audience.
(Art. 886, 882 et 883 du Code de Procédure Civile).

REFERENCES A RAPPELER : RG N° 51-22-000017

DEMANDEUR(S) :

Monsieur BISSEY Guy
Représenté(e) par Me ROBBE François

DEFENDEUR(S) :

SOCIETE DOMAINE AF GROS
Madame GROS Anne-Françoise

SOCIETE DOMAINE AF GROS
5 grande rue
21630 POMMARD

Le greffier a l'honneur de vous inviter à comparaître en
personne à l'audience :

de conciliation

de jugement

Le Jeudi 26 Janvier 2023 à 14h00

pour s'expliquer sur le litige ayant pour objet : copie
assignation ci-jointe

Au Tribunal, le 28 novembre 2022

LE GREFFIER



Avis Important :

Les Parties se défendent elles-mêmes.

Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par : (article 884 CPC)
un avocat
leur conjoint, leur partenaire de PACS, leur concubin
leurs parents ou alliés en ligne directe
leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au 3ème degré inclus.
Un membre ou un salariée d'une organisation professionnelle agricole

Le représentant s'il n'est pas avocat doit justifier d'un POUVOIR SPECIAL

**La présente convocation vaut citation. Vous êtes avisé que faute de comparaître,
vous vous exposez à ce qu'une décision soit rendue contre vous sur les seuls
éléments fournis par votre adversaire.**